

Récapitulatif de la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2024 au titre des données 2023

Informations déclarant

Nom Prénom Niddam Kévin
Adresse mail kevin.niddam@munic.io

Informations entreprise/UES

Structure Entreprise
Tranche effectifs De 50 à 250 inclus
Raison sociale MUNIC
Siren 442484556
Code NAF 62.01Z - Programmation informatique
Adresse 39 AV DE PARIS 94800 VILLEJUIF

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés 2023
Date de fin de la période de référence 31/12/2023
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs 53

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul Par catégorie socio-professionnelle
Résultat final en % 8.1
Population envers laquelle l'écart est favorable Femmes
Nombre de points obtenus 29

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en % 23.3
Résultat final en nombre équivalent de salariés 1.9
Population envers laquelle l'écart est favorable Femmes
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage 0
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés 35
Nombre de points obtenus à l'indicateur 35

Récapitulatif de la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2024 au titre des données 2023

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Motif de non calculabilité

Absence de retours de congé maternité

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	1
Sexe des salariés sur-représentés	Hommes
Nombre de points obtenus	0

Niveau de résultat global

Total de points obtenus	64
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	85
Résultat final sur 100 points	75

Publication des résultats obtenus

Date de publication	27/02/2024
Site Internet de publication	https://www.munic.io/wp-content/uploads/2024/03

Objectifs de progression

Objectif Indicateur écart de rémunération

les écarts de rémunération ne sont pas tant à poste comparable que pour 1. des fonctions distinctes (cadre vs ingé), 2. des séniorités différentes (entre 21a et 30a les rémunérations varient fortement, si 1ere xp ou confirmé). Les salaires d'embauche sont indifférents du sexe du candidat recruté.

Objectif Indicateur dix plus hautes rémunérations

continuer à promouvoir les femmes, encourager le recrutement de femme aux responsabilités les plus hautes de l'entreprise

Date de publication des objectifs	27/02/2024
-----------------------------------	------------